Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉSOLUTION CA21 09 0292

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 09 0292 visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier, l'occupation à des fins de boulangerie industrielle et l'aménagement du terrain - Lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec – Zone 1192 (dossier 1219141002);

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 4 octobre 2021 un premier projet de résolution portant le numéro CA21 09 0292;

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

La résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec et portant le numéro 11511, rue Letellier, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de boulangerie industrielle et d'aménager le terrain, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique) et 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

Le premier projet de résolution CA21 09 0292 vise la zone 1192, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

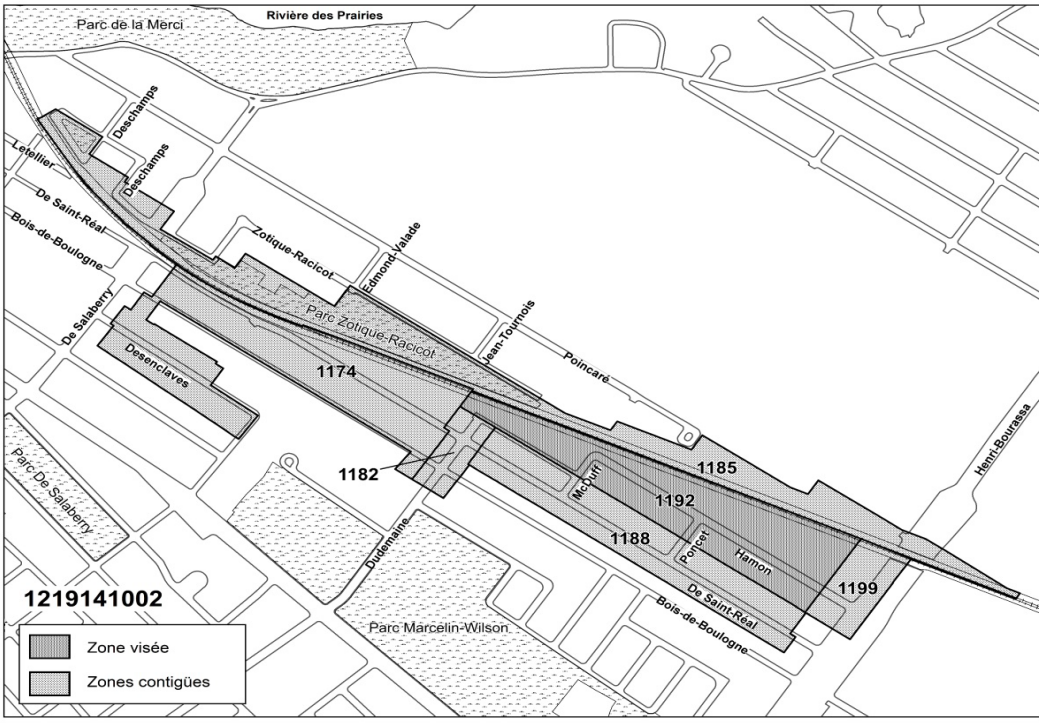

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 28 octobre 2021, soit :

> Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA21 09 0292 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca
>
> OU
>
> Par la poste, à l'adresse suivante :
>
> Consultation écrite – Résolution CA21 09 0292
> Bureau du secrétaire d'arrondissement
> 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
> Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 28 octobre 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 13 octobre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert